



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DE JURY

**Concours externe et interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)**

Président de jury : Madame REBIERE Lydie, Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la savoie

SESSION 2019

SAENES EXTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 03 postes

SAENES INTERNE CLASSE SUPERIEURE : Nombre de postes : 03 postes

Concours SAENES	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis/Liste principale	Inscrit/Listes complémentaires
Externe Classe supérieure	186	61	9	3	0
Interne Classe supérieure	207	84	10	3	3

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe :

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique** d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Ces candidats doivent justifier d'**au moins quatre années de services publics effectifs** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

II / LES EPREUVES :

Concours externe :

Epreuves d'admissibilité :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

2) Une épreuve au choix du candidat, ce choix étant précisé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures ; coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Epreuve d'admission :

Consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 3).

Concours interne :

Epreuve d'admissibilité :

Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées.

Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions (durée 3 heures : coefficient 2).

Epreuve d'admission :

Consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 3). Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

III/ STATISTIQUES CONCOURS EXTERNE :

Statistiques inscriptions : 186 candidats dont 158 femmes et 28 hommes.

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de **10.87/20**.

Répartition par notes :

Epreuve écrite	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas pratique	125	61	01/20	16/20	7.33/20

Epreuve écrite à options :	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Comptabilité Finance	19	5	0.5/20	11/20	04.18
Gestion Ressources Humaines	68	40	0.75/20	16.50/20	08.56
Droit - Questions Européennes	20	8	05/20	15.75/20	08.78
Economie Questions Européennes	19	7	2.25/20	11.25/20	07.43

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 14.64/20

Répartition par notes

Epreuve orale	Absent	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Conversation avec le jury	0	9	05/20	18/20	10.22/20

Statistiques des candidats admis : 03 sur liste principale

Répartition hommes / femmes

Femmes	3
Homme	0

Statistiques des candidats admis sur liste complémentaire : 0 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	0
Homme	0

IV / COMPTE RENDU :

A / Epreuve écrite d'admissibilité : Cas Pratique

- le sujet de l'épreuve :

Affecté en qualité de secrétaire au service du dossier social étudiant, vous êtes chargé de préparer une note destinée au directeur du Crous présentant les différentes aides financières de l'Etat et leurs modalités d'attribution au profit des étudiants résidants dans l'Académie.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Sujet simple et accessible à des candidats se préparant à intégrer l'Education nationale, toutefois le candidat doit être attentif à la formulation de la commande et aux réponses attendues, sous peine d'être hors sujet.

Même si le thème a été globalement compris, très peu de réponses correspondent à la forme attendue, de nombreuses copies développent un ou des hors sujets par défaut d'appropriation de la commande.

Beaucoup de copies ne respectent pas la forme élémentaire de la note administrative tant sur le fond que la forme.

Le candidat doit s'attacher à la qualité de la rédaction et au respect du formalisme, ce sont des éléments déterminants de la note attribuée, il est trop souvent constaté des approximations et familiarités de langage, des candidats invitant parfois le correcteur à aller lire les documents du corpus.

B / Epreuve écrite d'admissibilité : Epreuve à options:

1) Gestion des ressources humaines :

- Le sujet de l'épreuve : comporte 6 questions portant respectivement sur :

- la mise en œuvre du télétravail ;
- la RGPD ;
- la notion de faute disciplinaire ;
- les indicateurs d'un tableau social ;
- l'évaluation des risques professionnels ;
- les obligations de l'employeur dans le prélèvement à la source.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Questions intéressantes en rapport avec l'environnement professionnel du candidat, aussi il est nécessaire que le candidat s'informe de l'actualité.

Souvent le candidat, même s'il connaissait globalement le sujet, n'a pas su exprimer la finalité du dispositif.

Veiller également à soigner l'expression écrite et à apporter une analyse pertinente.

2) Droit public et questions européennes :

- Le sujet de l'épreuve :

6 questions portant :

- les grands principes des activités de service public ;
- les élections des membres du conseil d'administration ;
- la théorie de l'imprévision ;
- la CNIL ;
- la notion d'élargissement dans le processus de construction européenne ;
- la répartition des compétences entre l'UE et les pays de l'UE.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury

Les candidats répondent à l'exercice demandé mais manquent de connaissances. Les réponses sont très générales et les notions peu expliquées. Le programme des épreuves du concours ne semble pas suffisamment travaillé pour répondre correctement aux questions posées.

Il est attendu des réponses développées, un vocabulaire juridique et une bonne qualité rédactionnelle.

3) Economie et questions européennes :

- Le sujet de l'épreuve :

6 questions portant sur :

- les conséquences économiques d'une déflation ;
- limites et contraintes d'une politique budgétaire de relance ;
- limites de la croissance économique comme indicateur de développement d'un pays ;
- effets de l'augmentation de la masse monétaire sur la croissance économique ;
- élargissement du processus de construction européenne ;
- les compétences de l'union Européenne.

- Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les réponses des candidats sont très incomplètes et ce par manque de connaissances.
On note un réel décalage entre les exigences et le niveau des candidats. Les notions ne sont pas acquises et le candidat ne répond pas aux questions.

4°) Comptabilité et finances :

- Le sujet de l'épreuve :

7 questions :

Les amortissements comptables ;

La TVA ;

- le bulletin de paye ;

- les opérations courantes dans une activité de production et commercialisation ;

- le compte administratif ;

- coût variable et coût spécifique ;

- établir le coût de revient d'un article.

-Les prestations des candidats par rapport aux attentes du jury :

Les exercices, notamment 4 et 5 sont très peu compris et de nombreux exercices ne sont pas traités par le candidat.

On note un manque notoire de connaissances et une insuffisante maîtrise des notions comptables.

Les résultats sont très faibles.

C / EPREUVE D'ADMISSION : EPREUVE ORALE ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Remarques concernant les sujets :

Sujets d'actualité portant sur les politiques publiques,

Sujet différents pour chaque candidat.

Attendus du jury vis-à-vis des candidats :

Le candidat doit présenter un exposé structuré et répondre aux questions extraites du texte puis s'ensuit un échange sur l'environnement professionnel

Eléments observés par rapport à ces attendus :

Le candidat répond à l'exercice demandé mais parfois de manière succincte et imprécise.

Nous recommandons aux candidats de faire preuve d'écoute, d'initiative et de motivation et de soigner la présentation de l'exposé.

V / STATISTIQUES CONCOURS INTERNE :

Statistiques inscription : 207 candidats dont 187 femmes et 20 hommes.

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 13.25/20.

Répartition par notes :

Epreuve écrite	Absents	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Cas	123	84	01.50/20	17.50/20	09.02

pratique					
----------	--	--	--	--	--

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 16/20 et le dernier candidat sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 14.4/20.

Répartition par notes de la liste principale :

Epreuve orale	Absent	Présents	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne
Conversation avec le jury	0	10	10/20	18.5/20	13.85/20

Statistiques des candidats admis : 3 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	3
Hommes	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire : 3 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	3
Hommes	0

VI / COMPTE RENDU :

A / Epreuve écrite d'admissibilité : Cas Pratique (note identique à celle du concours externe)

- Le sujet de l'épreuve :

Bien que le sujet soit explicite, le candidat n'a pas toujours su répondre à la commande, il a trop souvent fait mention à des aides internationales ou à la recherche du premier emploi.

Le principe de la note n'est pas respecté et les informations sont souvent mal organisées et ne sont pas hiérarchisées. Le candidat doit faire très attention à l'orthographe et à la construction des phrases.

Il doit veiller à organiser et synthétiser les informations sous forme de note administrative.

B / Epreuve orale d'admission : Entretien avec le jury

- Lecture et présentation du dossier RAEP :

Le candidat doit montrer sa capacité à occuper le poste au regard des acquis de son expérience, il doit prendre du recul par rapport aux tâches effectuées, pour faire ressortir ses compétences et son aptitude à occuper la future fonction.

- Attendus et recommandations du jury vis-à-vis des candidats :

Certains dossiers RAEP comprenaient l'ensemble des certificats des différentes formations, ce qui surchargeait le dossier.

Il est important que le candidat ait une vision globale des environnements dans lesquels il est amené à exercer, or le jury mentionne des difficultés pour le candidat à se positionner dans une entité autre que celle où il évolue.

Le candidat doit éviter de faire une présentation chronologique mais plutôt mettre l'accent sur les compétences acquises transposables dans sa future fonction.

Le président du jury,

Mme REBIERE Lydie
Secrétaire Générale de la DSDEN 73